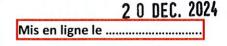
## REÇU EN PREFECTURE le 19/12/2024

Application agréée E-legalite com AR-084-288400039-20241219-A24\_191-AR



Avignon, le 19 décembre 2024

## CENTRE DE GESTION **DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

2024-210

80 Rue Marcel Demonque AGROPARC - CS 60508 84908 AVIGNON cedex 9

Tel. 04.32.44.89.30

N° 24/191

# Arrêté du Président portant établissement de la liste d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'animateur principal de 1ère classe session 2024

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-562 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 16 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu l'arrêté du Président n° 24/046 du 1er février 2024 portant ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'animateur principal de 1ère classe session 2024,

Vu l'arrêté du Président n° 24/110 du 19 août 2024 portant composition du jury et fixant les modalités d'organisation des épreuves d'un examen professionnel d'avancement au grade d'animateur principal de 1ère classe session 2024,

Vu l'arrêté du Président n° 24/114 du 23 août 2024 portant liste des candidats autorisés à participer à l'examen professionnel d'avancement au grade d'animateur principal de 1ère classe session 2024,

#### **ARRETE**

Article 1: La liste d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe session 2024 est établie par ordre alphabétique, comme suit :

### REÇU EN PREFECTURE le 19/12/2024

Application agréée E-legalite com

99\_AR-084-288400039-20241219-A24\_191-AR

Mis en ligne le .....

Nom	Prénom
CHAIX	Céline
MANCHON	Lauriane Carene
MEDIANI- FONTAINE	Audrey
OULD BOUMAZA	Romain
SANTONI	Marien

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u> .

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

Maurice CHABERT